

## Lettre D'Information n°3

### ACTION "Ouvrages clés pour la continuité aquatique"

juillet 2026



Cofinancé par  
l'Union européenne



BIODIV'  
FRANCE



OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



ANEB

ASSOCIATION NATIONALE  
DES ÉLUS DES BASSINS

Dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE, l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB), a mené une action d'identification de 24 ouvrages (25 étaient initialement prévus) en cours d'eau qui représentent des enjeux forts pour les poissons migrateurs amphihalins, au niveau desquels la réduction des impacts s'avère complexe.

Cette troisième lettre d'information vise à présenter les ouvrages retenus ainsi que la suite de la démarche afin de construire une compréhension partagée avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

### CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ACTION

Dans un contexte de mise en œuvre parfois complexe de la politique de restauration de la continuité écologique, cette action vise à :

- **Comprendre et dépasser les difficultés** fréquemment rencontrées sur les territoires - qu'elles soient techniques, environnementales, économiques, sociologiques, administratives ou politiques.
- Identifier des **solutions partagées**, conciliant restauration des continuités écologiques et enjeux territoriaux.

Elle s'appuie sur une **sélection de 24 ouvrages (dont 6 ouvrages dits "Pilotes" - initialement 5 étaient prévus)** permettant de prendre en considération les différents enjeux biologiques liés aux migrateurs amphihalins ainsi que sur la diversité des contextes (contraintes techniques, usages, cadres réglementaires, réalités territoriales...).

### CADRE DE L'ACTION "OUVRAGES"

Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Européen LIFE BIODIV'FRANCE coordonné par l'OFB à la demande du ministère de l'écologie. Ce programme soutient des actions pilotes et innovantes pour expérimenter, partager des expériences et **faciliter la mise en œuvre** des politiques publiques sur les **territoires**.

Elle est directement issue du **Plan national en faveur des Migrateurs Amphihalins** (PNMA) et s'articule avec le **Règlement Européen "Restauration de la nature"** du 18 août 2024 et son élargissement aux milieux aquatiques.

### LES INSTANCES DE TRAVAIL DE L'ACTION

**Les 6 Groupes pilotes territoriaux (GPT)**, composés des Secrétariats Techniques de Bassins (STB) et des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) :

- Remontent leurs connaissances des territoires.
- Etablissent les premiers contacts avec les gestionnaires/propriétaires des ouvrages.

**Le Comité d'experts scientifiques et techniques (CEST)**, composé de :

- représentants institutionnels (ministère de l'écologie et OFB),
- gestionnaires de bassin (EPTB),
- acteurs de la recherche,
- associations migrateurs.

→ Eclaire la démarche, facilite la sélection des ouvrages et partage les conditions de réussite.

**Les Réunions nationales** regroupent des représentants des GPT et du CEST :

→ Assurent l'homogénéité de la méthode de travail et participent au suivi de l'action.

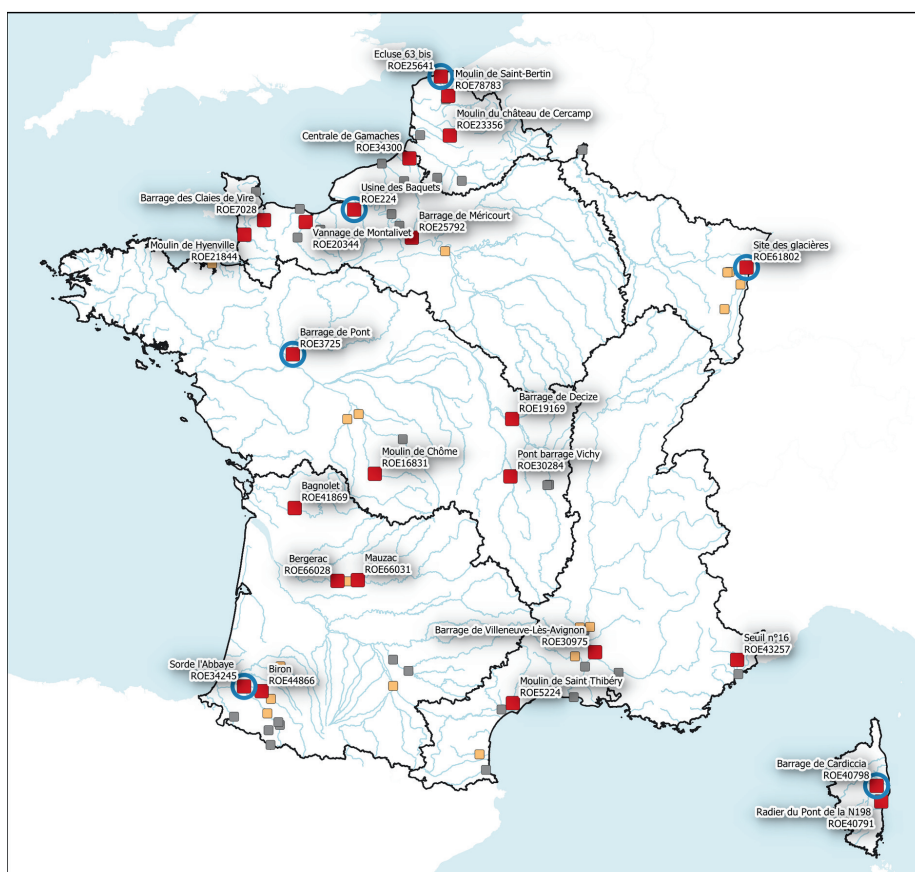
## BILAN DE LA SÉLECTION

### UN PANEL REPRÉSENTATIF ET ÉQUILIBRÉ

La sélection finale, validée en mai 2026 par le CEST, compte 24 ouvrages dont 6 ouvrages "pilotes", répartis sur l'ensemble des grands bassins hydrographiques de la France métropolitaine :

- **Une couverture multi-espèces** : les ouvrages sélectionnés concernent l'intégralité des migrateurs amphihalins (anguille, saumon atlantique, truite de mer, grande alose et alose feinte, lamproie marine et lamproie fluviatile...)
- **La totalité des pressions** : les sites retenus permettent de couvrir l'ensemble des pressions identifiées (montaison, dévalaison, hydrologie, sédiments). 23 aménagements perturbent ou bloquent le déplacement vers l'amont des poissons et 14 la dévalaison. 5 exercent des impacts sur l'hydrologie des cours d'eau et 3 sur le transit sédimentaire. Plus globalement, la grande majorité des sites.
- **Une diversité des contextes** : les principaux usages (hydroélectricité, navigation, tourisme, pompage, inondation / submersion marine...) généralement associés aux obstacles en cours d'eau sont couverts.
- **La grande majorité des contraintes** : les ouvrages sélectionnés vont permettre de prendre en considération la plupart des contraintes identifiées sur les territoires, quelles soient administratives, financières, techniques, patrimoniales...

### RÉPARTITION DES OUVRAGES SÉLECTIONNÉS



## LES ACCORDS DE PRINCIPE

Pour établir la liste définitive des ouvrages, les Groupes Pilotes Territoriaux (GPT) ont contacté les propriétaires et/ou gestionnaires des 41 ouvrages de la sélection intermédiaire afin de recueillir leur accord de principe pour intégrer l'action.

✓ Ces accords vont permettre de :

- engager les études financées par le LIFE BIODIV'FRANCE (démarrage au 1er trimestre 2027) ;
- accompagner les propriétaires / gestionnaires d'ouvrages dans l'identification de solutions adaptées à leur ouvrage ;
- apporter un appui pour la recherche de financements complémentaires.

✗ Ces accords ne représentent pas :

- Une surexposition réglementaire.
- Une obligation de travaux (autre que ceux prévus par ailleurs par la réglementation), même si le LIFE BIODIV'FRANCE ambitionne qu'un certain nombre d'ouvrages soient restaurés d'ici 2032 et 2037.
- Une décision imposée.

### Ouvrages

- Ouvrages pilotes [6]
- Sélection finale [24]
- Sélection intermédiaire [41]
- Sélection initiale [73]
- Bassins hydrographiques
- Cours d'eau principaux

EDITEE LE : 02/07/2026  
Sources des données : ROE OFB Sandre  
Fonds cartographiques : IGN  
Système de coordonnées : EPSG : 2154



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES DE L'ACTION "OUVRAGES"



Cofinancé par  
l'Union européenne



Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.

## LA DÉMARCHE DE SÉLECTION

Les Groupes Territoriaux de Bassin ont proposé 6 ouvrages pilotes (priorité 1), qui feront l'objet d'études approfondies avec des estimations de coûts précises.

Sélectionnés pour leur complexité technique, leur représentativité des enjeux et leur potentiel de transférabilité, ces sites ont été proposés lors de la réunion nationale 3, puis validés par le CEST avant d'être officiellement retenus par l'OFB.

## LES ÉTUDES

Pour les 24 ouvrages retenus, et avant finalisation du CCTP de l'appel d'offre, les impacts à étudier au niveau de chaque ouvrage seront précisés, en concertation avec les propriétaires / gestionnaires.

Pour les 6 ouvrages pilotes, des solutions au stade Projet seront proposées et une estimation du coût des travaux sera présentée.

Pour les autres ouvrages, il sera recherché des études à un stade le plus avancé possible, selon les informations disponibles au niveau de chaque ouvrage. Dans tous les cas, des solutions au stade Esquisse seront partagées et des estimations sommaires des coûts seront produites.

**L'ÉQUIPE PROJET EST À VOTRE  
DISPOSITION POUR TOUT ÉCHANGE.**

**ANEB** | [aneb@bassinversant.org](mailto:aneb@bassinversant.org)

**OFB** | [benedicte.valadou@ofb.gouv.fr](mailto:benedicte.valadou@ofb.gouv.fr)  
[matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr](mailto:matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr)